Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft (12): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

4. Approvisionnement en munitions : 156 coups par bouche à feu, dont 36 disposés dans l'avant-train ;

5. Affûtement et construction de l'avant-train et du caisson, analogues à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

L'auteur règle en outre tous les détails de construction de l'engin proposé ; il espère voir accorder à sa proposition toute la considération qu'elle mérite.

(Journal de l'armée belge.)

— Il vient de paraître à Würzbourg, à la librairie Stahel, une brochure intitulée : *Arkolay et l'artillerie, ou les bouches à feu en campagne*, par un officier d'artillerie allemand (W. B.). L'auteur, un disciple d'Arkolay, présente des considérations du plus haut intérêt sur ce sujet.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Tit. — Il arrive très fréquemment depuis quelque temps qu'un certain nombre d'administrations cantonales d'arsenaux remettent presque exclusivement de vieux harnais et de vieux équipements de selle pour les écoles fédérales de recrues d'artillerie et cours de répétition de train de parc.

Il en résulte un préjudice grave aussi bien pour la Confédération que pour l'instruction elle-même, attendu que ce vieux matériel est sujet à de nombreuses réparations, qui occasionnent des frais considérables à la Confédération et aux Cantons représentés aux écoles, outre les frais de location. D'autre part on apprend aux recrues à connaître un équipement qui ne sera pas le même que celui qui plus tard est remis aux batteries.

En conséquence le Département a décidé :

1° Que la moitié au moins des équipements de selle à donner aux sous-officiers et trompettes se rendant aux écoles fédérales devront être à l'ordonnance de 1863 ;

2° Qu'à l'avenir on n'acceptera plus aucun harnachement à l'ordonnance de 1831, mais seulement ceux qui seront à l'ordonnance de 1853 et 1864.

Nous prions les autorités militaires des Cantons qui seront dans le cas de louer de semblables harnachements pour les écoles fédérales, de vouloir bien porter la décision qui précède à la connaissance de leur administration de l'arsenal.

Nous ajoutons que les commandants des écoles respectives en ont également été informés.

Agréez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

ANNONCE.

En vente chez TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES ARMES A FEU PORTATIVES

SE CHARGEANT PAR LA CULASSE

par W. VAN BERCHEM, *lieut.-colonel fédéral*. 1865. Broch. in-8° avec planches. — Prix 2 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.